

A Nantes, le mercredi 12 octobre 2016

FRANCE, TERRE D'ACCUEIL

A l'heure où la France voit arriver nombre de jeunes migrant.e.s, mineur.e.s non accompagné.e.s, nous voulons réaffirmer le rôle de l'école publique.

Après des parcours migratoires longs et dangereux, toujours traumatisants, des parcours de vie tout aussi difficiles, où séparation et rupture signent une nouvelle vie à construire, les jeunes arrivent en terre inconnue mais dans le pays des libertés. Leurs espoirs sont immenses et leur confiance sans limite.

Le Conseil Départemental doit assurer à ces jeunes un accueil social et de première urgence, là où les mouvements d'éducation populaire sont prêts à apporter leur contribution à l'accueil éducatif de ces jeunes. Mais il appartient à l'école publique d'assurer un accueil scolaire de qualité, dans un contexte où l'instruction est un outil puissant d'émancipation et de construction du citoyen.

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants résidant en France. L'école est l'assurance d'une inclusion sociale, culturelle et professionnelle.

En 2002, Christian Forestier, directeur de cabinet du Ministre de l'Education Nationale, le réaffirme dans une circulaire : aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation. [...]. L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés entre six et seize ans, qu'ils soient français ou étrangers, [...]. La convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France, garantit à l'enfant le droit à l'éducation [...].

En 2012, Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer, confirme dans une nouvelle circulaire que « l'obligation d'accueil dans les écoles et établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour les autres élèves. »

Alors pourquoi tant d'attente face au silence de l'école publique ? Pourquoi tant de jeunes sans Ecole ?

A ceux et à celles qui en ont les clés, nous, Ligue de l'enseignement - FAL 44, demandons avec conviction et détermination « ouvrez les portes de l'école publique, sans attendre, avec bienveillance et respect pour que ces jeunes trouvent, dans nos établissements, le chemin d'une vie harmonieuse à l'ombre rassurante des valeurs de la République, inscrites au fronton de nos écoles publiques : Liberté, Egalité, Fraternité et nous ajoutons, Laïcité »

Rédigé à l'issue de la rencontre fédérale d'automne de notre réseau

Contacts :

Françoise HUEBER-MOUSSET
Vice-présidente
Ligue de l'enseignement - FAL 44
fhueber@laligue44.org

Florence LACAZE
Secrétaire Générale Adjointe
Ligue de l'enseignement - FAL 44
flacaze@laligue44.org
06 47 97 97 03

Ligue de l'enseignement - FAL 44
9, rue des Olivettes - BP 74107 - 44041 NANTES cedex 1
Tél : 02.51.86.33.33 - Fax : 02.40.48.18.48
E-mail : secretariatgeneral@laligue44.org - site internet : www.laligue44.org
Association reconnue d'utilité publique par le décret n° 2822 du 18 mars 1953